

M. Taoufik BACCAR, gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) a ouvert, lundi 23 novembre 2009, au siège de la BCT, un séminaire régional ayant pour thème «Les banques centrales et la crise financière ».

A cette occasion, M. Baccar a passé en revue les différents facteurs ayant donné naissance à la crise financière et les mesures prises dans le but d'endiguer ses répercussions.

Il a précisé, à cet égard, que la communauté financière internationale est entrain de vivre un «moment délicat, et probablement historique» avec les réflexions amorcées en vue de définir les contours d'une nouvelle architecture financière internationale.

Il a observé que les banques centrales de part leur mandat sont appelées à être des acteurs de premier plan dans la préservation de la stabilité financière dans le monde et dans l'anticipation et la résolution des crises.

La récente crise, a-t-il souligné, a montré que les marchés n'étaient pas efficaces et qu'ils ne sont pas capables de s'autoréguler, d'où la nécessité de renforcer les mécanismes de régulation et une réforme profonde de l'architecture financière internationale.

Ainsi, pour garantir une meilleure maîtrise des risques, précise le gouverneur de la BCT, il importe, désormais, d'assurer une surveillance étendue aussi bien aux banques qu'aux institutions financières non-bancaires et à l'ensemble des acteurs impliqués dans les marchés financiers.

S'agissant des réformes, le gouverneur de la BCT a, particulièrement, mis l'accent sur la réorganisation des régulateurs, précisant, à cet égard que «les banques centrales seront appelées à jouer un rôle prépondérant dans cette nouvelle architecture».

Ainsi, les banques centrales sont amenées à placer la stabilité financière comme un objectif du même ordre d'importance que la stabilité des prix. Dans cette perspective, si la réflexion sur la création de «régulateurs de risque systématique» abouti, il serait préférable de charger les banques centrales de cette mission stratégique.

M. Baccar a, également, souligné la nécessité de renforcer la coopération internationale dans la nouvelle architecture financière. Une coordination à même de garantir une régulation cohérentes et de haute qualité.

Cependant, en attendant la mise en place, complexe et délicate, d'une supervision financière globale, il y a lieu d'appuyer la coordination de la régulation par les organismes internationaux (FMI, BRI, Conseil de la Stabilité Financière) et ce, avec le soutien des groupes représentatifs de pays, à l'instar du G20.

Quant à l'expérience tunisienne, le gouverneur de la BCT a souligné l'intérêt que porte la Tunisie à la préservation de la stabilité. A cet effet, il a rappelé l'amendement des statuts de la BCT, qui, depuis 2006, est chargée de veiller à garantir la stabilité, la solidité et l'efficacité du système financier.

Dans l'objectif d'assurer la stabilité monétaire et financière, la nouvelle loi habilite la BCT à coopérer avec les autorités de régulation des secteurs financiers et des assurances et ce, en vue de la mise en place d'un cadre de coopération en matière de contrôle. Aussi, la BCT a été autorisée à conclure des conventions bilatérales de coopération avec les autorités de supervision d'autres pays.

Ce dispositif a été renforcé par la mise en place, en 2004, de la Direction Générale de la Stabilité Financière et plus récemment par la création, en janvier 2009, sur instruction du Président de la République d'un centre de recherches et d'études financières et monétaires.

Désormais, précise M. Baccar, la BCT est à même de couvrir aussi bien le volet macro-prudentiel que micro-prudentiel de la surveillance financière, fonction tant recommandée dans la plupart des pays.